



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 58458

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la semaine de travail des lycéens en France, En effet, selon une étude, les lycéens français travailleraient, entre les heures de cours et leurs devoirs à la maison, plus de 45 heures par semaine et seraient nettement en tête de tous les pays de l'OCDE. Certains pensent qu'une charge de travail plus adaptée aux adolescents serait bénéfique pour leur apprentissage. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a défini un certain nombre de pistes pour une organisation des enseignements en lycée dans le cadre de la discussion de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, adoptée par le Parlement. Tant l'horaire hebdomadaire que l'horaire annuel des lycéens français comptent en effet parmi les plus lourds des pays développés. Cette situation ne favorise ni le travail personnel des élèves ni leur préparation aux méthodes de l'enseignement supérieur. L'objectif souhaité par le Gouvernement est de tendre vers un plafonnement de l'horaire maximal de travail des lycées. Cela passe notamment par une meilleure affirmation de la dominante de chaque filière.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58458

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1830

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5355